

## Coupe des clubs Arterris

---

Cette coupe, financée en partie par la société Arterris, se déroulera sur la saison dans les Pyrénées-Orientales, sur un certain nombre de concours sur les épreuves Club et Poney en Dressage et en Hunter. Dans cette coupe des clubs, tous les cavaliers concourront pour leur club afin de lui ramener des points.

A l'issue de la saison, soit approximativement fin Juin, la société Arterris récompensera les 3 premiers clubs de chaque discipline lors d'une remise des prix spécifique.

Les clubs organisateurs s'engagent à participer à au moins 2 autres étapes dans la même discipline (soit 3 étapes au total) et à **transmettre la fiche des résultats FFE des organisateurs au CDE**. Les cavaliers qui concourent dans une épreuve inférieure à leur niveau doivent le déclarer au juge/jury. Le règlement spécifique au Hunter sera à part. Les points de chaque club seront comptabilisés après chaque concours et publiés sur le site du CDE (cde66@ffe.com).

### Classement

Le classement des cavaliers se fera selon la norme fédérale : 1 classé pour 3 partants en Hunter et 1 classé pour 3 partants en Dressage.

Pour prétendre au classement de la coupe, un cavalier doit :

- Etre titulaire d'une licence de l'année dans notre département (66).
- Etre licencié dans un club et encadré par un enseignant diplômé lors des compétitions.
- Concourir dans les épreuves correspondant à son niveau de galop, soit :  
**indice 4 = galop 4, indice 3 = galop 5, indice 2 = galop 6, indice 1 = galop 7 sans licence amateur de l'année concourue dans la discipline et non enseignant, indice élite = galop 7 non enseignant.**

### Calcul des points

**Si un cavalier est classé dans une épreuve inférieure à son niveau, son classement ne sera pas comptabilisé.**

Dans ce cas, les cavaliers suivants remontent dans le classement.

Si un cavalier d'un club hors département est classé, son classement ne sera pas comptabilisé. Dans ce cas, les cavaliers suivants remontent dans le classement.

**Si un club a plusieurs cavaliers classés dans la même épreuve, seul le meilleur classement remporte les points.**

**Si un couple est classé sur 2 épreuves, seul le classement de l'épreuve la plus élevée sera comptabilisée.**

Les points sont attribués en fonction du nombre de classés :

Exemple 1 ; Classement 1/4 : pour 24 partants, 6 classés : 6pts au 1e, 5pts au 2ème, 4pts au 3ème...

Exemple 2 ; Classement 1/3 : pour 12 partants, 4 classés : 4pts au 1e, 3pts au 2ème, 2pts au 3ème...

Exemple 3 ; Classement 1/3 : pour 24 partants, Le club X a trois cavaliers classés à la 2ème, 3ème, et 4ème place, le club X gagnera 5 points de la 2ème place seulement. Le club Y qui a le cavalier 5ème aura les points de la 5ème place.

Les non partants et les éliminés ne prennent pas de points. Attention : pas de coefficient attribué aux épreuves poney en Dressage, pas de point de participation. Le classement final sera établi sur le total des points rapportés par chacun des clubs. Il donnera lieu à une remise des prix en fin de saison.

### Calendrier

Les concours figurent sur le calendrier du site du CDE dans la rubrique "Calendrier de nos concours", "Nos concours", colonne « Arterris ».

## Cahier des charges des organisateurs

### Hunter et Dressage :

- Mettre sur son terrain de concours la banderole et les flammes de Arterris et la banderole du CDE.
- Avoir une sono audible
- S'assurer du bon déroulement de la détente au paddock
- Les classés doivent être appelés à la remise des prix de chaque épreuve (flot et/ou plaque + récompense)
- Les cavaliers doivent être présents et en tenue à la remise des prix

### Hunter :

- **Se reporter au règlement spécifique Hunter**
- Carrière minimum 35x50m
- Parc d'obstacles de qualité
- Les pistes doivent être dessinées par un chef de piste qualifié
- L'ordre du déroulement des épreuves devra impérativement être celui du BO

### Dressage :

- Les juges devront être des juges officiels ou ayant une formation. En dressage, si aucun juge n'est disponible, contacter la commission Dressage